

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE, An 1

PARCE QUE LES MODES TRADITIONNELS DE DIFFUSION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES NE SONT PLUS SUFFISANTS À SATISFAIRE LES EXIGENCES D'UNE DÉMOCRATIE MODERNE, PARCE QUE L'ATTENTE DES CITOYENS POUR UNE INFORMATION TRANSPARENTE, "EN TEMPS RÉEL", SE FAIT CHAQUE JOUR PLUS VIVE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE S'EST, EN 2000, LANCÉE DANS L'AVENTURE D'UNE VÉRITABLE CHAÎNE DE TÉLÉVISION PARLEMENTAIRE. AVEC LCP-AN, L'ASSEMBLÉE A ENTREPRIS DE RÉNOVER L'IMAGE DE L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE ET, BEAUCOUP PLUS LARGEMENT, LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE DANS SON ENSEMBLE.



z o O M

Où trouver La Chaîne Parlementaire ?

Sur le câble en numérique

- Noos : Canal 110 pour les abonnés à l'offre numérique standard de Paris, de la région parisienne (Boulogne, Levallois, Neuilly, Vincennes, Saint-Germain, Saint-Mandé) et de Liévin. Canal 24 pour les abonnés à l'offre "Forfait-Etoiles" sauf les habitants de Liévin
- France Télécom câble : Canal 55
- NC Numéricâble : Canal 47
- NTL : Canal 12 pour les habitants de Toulon et de La Valette Canal 36 pour les habitants de Mantes, Sèvres, Suresnes et Saint-Cloud

Sur le satellite

- Canal Satellite : Canal 27
- TPS : Canal 16

Sur www.assemblee-nationale.fr

- En Real vidéo (en téléchargeant gratuitement Real Player 7 Basic)
- Grille des programmes quotidiens à la rubrique "La Chaîne Parlementaire"



NOUVEAU SERVICE public

À l'automne 1999, le Bureau de l'Assemblée nationale lançait le projet de création de "La Chaîne Parlementaire". Depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée, rapidement suivie par le Sénat, travaillait à doter notre démocratie d'un grand service audiovisuel permettant aux citoyens, sur le modèle déjà pratiqué dans d'autres grandes démocraties, de suivre en direct la vie politique et parlementaire. Le lancement, en 1995, de Canal Assemblées avait déjà concrétisé une partie de cet objectif, en assurant la retransmission en continu des débats parlementaires et des travaux en commission.

DU DÉPUTÉ au citoyen

Mais la vie parlementaire et démocratique ne se résumant pas, loin s'en faut, à l'enceinte de l'Assemblée, il était nécessaire d'aller plus loin avec une véritable chaîne thématique parlementaire et civique, faisant toute leur place aux débats de société, aux interviews en plateau, et, surtout, aux reportages permettant de mesurer sur le terrain l'impact quotidien du travail parlementaire. La mission centrale de "La Chaîne Parlementaire" était ainsi clairement fixée, le 8 février 2000, par le Bureau de l'Assemblée : "rendre compte de la diversité du travail quotidien des députés".



L'équipe de LCP-AN.

ANTENNE ouverte

Le 21 mars 2000, trois mois à peine après la promulgation de la loi du 30 décembre 1999 créant officiellement La Chaîne Parlementaire, LCP-AN démarrait ses premières émissions. Placée sous la direction d'Ivan Levaï, LCP-AN réunit plusieurs grandes "signatures" de la presse française : Paul Lefèvre (*Projection publique*), Sylvie-Pierre Brossolette (*Sans interdit*), Eliane Victor (*Les Députées aussi*) ou encore Alex Taylor (*Vivre en Europe*)...



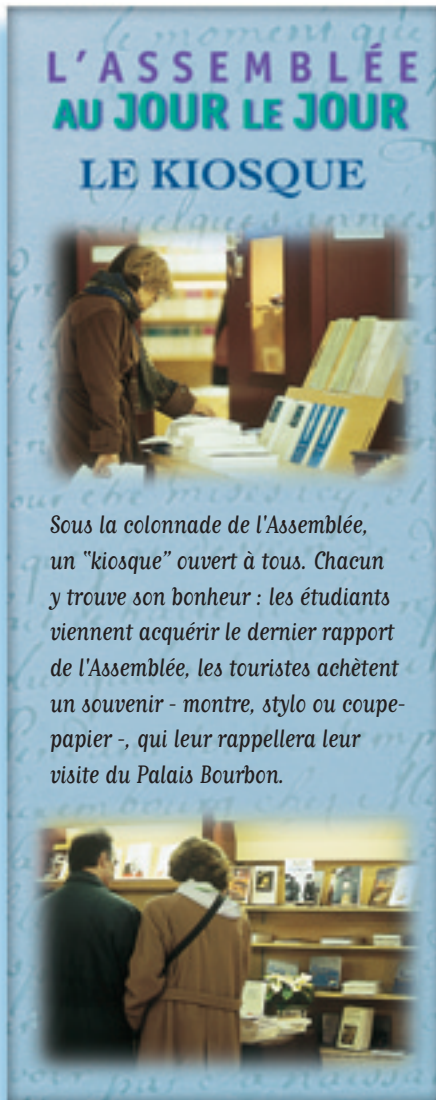
"Les Députées aussi" : toutes les semaines, Eliane Victor dresse le portrait de l'une des 57 femmes élues au Palais Bourbon.

En alternance avec Public-Sénat, la chaîne consacrée au Sénat, LCP-AN constitue aujourd'hui une véritable fenêtre de citoyenneté, permettant de suivre au jour le jour le débat public, dont le compte-rendu est effectué, dans la tradition propre au Parlement, dans un

esprit de stricte impartialité. Présente sur le câble en numérique et le satellite, son accès est, selon le souhait de la représentation nationale, placé sous le signe de la gratuité. L'année 2001 sera consacrée à consolider cet acquis essentiel d'une démocratie moderne, qui sait conjuguer diversité éditoriale et ouverture à tous les citoyens. D'ores et déjà, plusieurs programmes de LCP-AN devraient être "repris" par la Cinquième. L'avènement du "numérique hertzien", qui multipliera le nombre de chaînes accessibles à tous, devrait également être l'occasion d'une plus large diffusion de "La Chaîne Parlementaire".



M. Ivan Levaï, Président directeur-général de La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale lors de son lancement.



L'ASSEMBLÉE AU JOUR LE JOUR LE KIOSQUE

Sous la colonnade de l'Assemblée, un "kiosque" ouvert à tous. Chacun y trouve son bonheur : les étudiants viennent acquérir le dernier rapport de l'Assemblée, les touristes achètent un souvenir - montre, stylo ou coupe-papier -, qui leur rappellera leur visite du Palais Bourbon.